Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 085-200023778-20261022-DCB2026_06_16A-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

RELEVE DE LA DECISION N° 2026 06 16

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 22 octobre 2026
(en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 avril 2026 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-six, le 22 octobre, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 15 octobre, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Kathia VIEL, Thierry BIRON, Nathalie PONCET, Philippe MOREAU, Maryse AUGUIN, Hervé BESSONNET, Nicolas MICHON (*en remplacement de Laëtitia MARÉCHAL)*, Walter SCHOEPFER, Thierry FAVREAU, Jean-François BIRON, Laurent DURANTEAU.

Excusée : Laëtitia MARÉCHAL.

Autorisation de lancement et de signature d'un marché de travaux d'assainissement sur les rues boulevard Pompidou, route du Sel et rue de la Rabalette à Saint Gilles Croix de Vie et Saint Hilaire de Riez

Parmi la programmation pluriannuelle des travaux d'assainissement à mettre en œuvre, le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a budgété la réalisation de travaux de renouvellement d'assainissement permettant de sécuriser les réseaux situés en amont du Poste Principal de Refoulement, sur les rues boulevard Pompidou, route du Sel et rue de la Rabalette à Saint Gilles Croix de Vie et Saint Hilaire de Riez (85).



Le maître d'œuvre ARTELIA a établi les études d'avant-projet, les études de projet et le dossier de consultation des entreprises de cette opération de travaux.

Les prestations à charge du lot n° 1 comprennent :

- Tranche ferme - travaux boulevard Pompidou/route du Sel :
 - Renouvellement du réseau d'Eaux Usées de diamètre 250 à 600 mm, y compris pose de deux portions de réseau en forages horizontaux sous la route départementale,
 - Renouvellement des branchements d'Eaux Usées,
 - Inertage ou dépose des réseaux obsolètes,
 - Réfection des chaussées.

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 085-200023778-20261022-DCB2026_06_16A-DE

- Tranche optionnelle - travaux rue de la Rabalette :
 - Renouvellement du réseau d'Eaux Usées de diamètre 600 mm,
 - Renouvellement des branchements d'Eaux Usées,
 - Inertage ou dépose des réseaux obsolètes,
 - Gainage d'un petit linéaire de diamètre 600 mm non renouvelable,
 - Réfection des chaussées.

Les prestations à charge du lot n° 2 comprennent :
- ITV et tests de compactage sur l'ensemble des ouvrages des réseaux d'Eaux Usées et d'Eaux Pluviales posés par le titulaire du lot n° 1,
- tests d'étanchéité sur l'ensemble des ouvrages des réseaux d'Eaux Usées posés par le titulaire du lot n° 1.

Les travaux ont été estimés par le maître d'œuvre ARTELIA à 2 800 000 € HT.

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-10 et L5216-1 et suivants,
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2120-1 2°, L2123-1 1°, R2123-1 1°, R2123-4 et suivants,
Vu la délibération n° 2026 03 08 du 9 avril 2026 portant délégations d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président,
Vu les crédits inscrits au Budget 2026,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser le lancement d'une consultation selon la procédure adaptée pour la passation d'un marché de Travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement situés en amont du Poste Principal de Refoulement, sur les rues boulevard Pompidou, route du Sel et rue de la Rabalette à Saint Gilles Croix de Vie et Saint Hilaire de Riez (85) ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à attribuer les marchés aux candidats classés en première position selon le rapport d'analyse des offres établi et à signer les marchés correspondants avec les attributaires désignés ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document en exécution de la présente décision.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 27 octobre 2026

Le Président,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 28 OCT. 2026
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 28 OCT. 2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.